

## **COMMUNE DE LANDES**

### **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 8 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LANDES, s'est réuni dans la Salle de la Mairie de Landes sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Michel PELLETIER, Maire.

Présents : Mr PELLETIER, Maire, Mme CAIVEAU, Adjointe, MM. BAUDOUIN et GIRAUD, Adjoints, Mmes BALLANGER, HERVÉ et LINKA et MM. LAURENT, MORAND, ROCHÉ et VINET, Conseillers municipaux

Absentes excusées : Mmes GIRAUD et WITCZAK (Pouvoir à Mr LAURENT)

Absents : Mme MITU et Mr VIDAL

Secrétaire de séance : Mme CAIVEAU

Date de convocation : 28 Août 2025

Lecture du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 19 Juin 2025, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **1°) RECENSEMENT POPULATION : PROPOSITION DE LA POSTE, DEMANDES REÇUES, REMUNERATION AGENTS RECENSEURS, ETC.**

MM. Giraud et Roché, intéressés au dossier, se sont retirés lors des discussions et délibérés.

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de La Poste pour assurer le recensement de la population pour un coût de 5 000 à 6 000 €. Le Conseil Municipal ne donne pas suite à leur offre, bien trop élevée.

Mr le Maire fait part des deux candidatures reçues, Mmes Giraud et Roussel-Montigny. Le Conseil Municipal est d'accord de prendre ces deux personnes.

Après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prévoir un forfait de 900 € brut par agent recenseur ainsi que la prise en charge des frais de déplacements et repas lors des formations obligatoires et charge Mr le Maire de faire le nécessaire sur ce dossier.

#### **2°) PROPOSITION RENOUVELLEMENT CONTRAT MAINTENANCE 3 RADARS PEDAGOGIQUES**

Mr le Maire indique qu'un mail était arrivé dans la journée du lundi 8 septembre indiquant qu'ils avaient commis une erreur, le 4ème radar pouvant également bénéficier d'un renouvellement de contrat pour une durée de 3

ans supplémentaires au même tarif que les trois autres, à savoir 199 € HT/an/radar.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce renouvellement pour 3 ans au même tarif qu'actuellement, à savoir 199 € HT/an/radar et autorise Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **3°) EAU 17 : ADHESION VILLE DE SURGERES AUX COMPETENCES ASSAINISSEMENT**

Mr le Maire fait part du dossier reçu d'Eau 17 pour donner notre avis sur la demande d'adhésion de la Ville de Surgères aux compétences assainissement à Eau 17.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à cette adhésion.

### **4°) ATTRIBUTION NUMERO DANS IMPASSE DE LA DISTILLERIE**

Mr le Maire fait part de la demande de Mme Faivre pour avoir une adresse dans ladite impasse afin de pouvoir cloisonner sa cour entre ces deux logements et faire en sorte que sa résidence principale, actuellement au 12 B rue de Saintonge, puisse avoir son accès par l'Impasse de la Distillerie.

Après étude de la numérotation existante et à venir dans cette impasse, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le 7 Impasse de la Distillerie à Mme Faivre.

### **5°) DON DU CLUB L'ANNEAU D'OR**

Mr le Maire fait part du don reçu. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce don et charge Mr le Maire de l'imputer comptablement.

### **6°) RENOUVELLEMENT CONVENTION PRECAIRE AVEC MR FERRE**

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que la convention avec Mr Ferré est arrivée à échéance, pour le petit terrain communal qu'il loue et qu'il serait opportun d'en refaire une pour 2 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire une nouvelle convention précaire avec Mr Ferré pour une durée de 2 ans et autorise Mr le Maire à la signer.

### **7°) PLU DE LA VERGNE**

Mr le Maire fait un compte-rendu du PLU dont il a pris connaissance avec la clé fournie par la commune de La Vergne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

## **8°) BILANS LOGEMENTS SEMIS SUR LANDES**

Mr le Maire fait part des bilans reçus qui représentent un déficit de presque 10 000 € en raison des travaux à refaire après départ.

## **9°) POINT SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE**

Des travaux ont été réalisés par le SDV 17 et l'entreprise Marchand ainsi que le débrounage par Mr Jaguenaud sur environ 13 km.

Certains trous vont être rebouchés la semaine à venir, la livraison d'enrobé à froid étant arrivée.

## **10°) REPAS DES AINES ET BULLETIN MUNICIPAL**

Le repas des ainés sera donc le Mardi 11 Novembre prochain. La liste des personnes de plus de 65 ans va être faite pour lancer les invitations.

Le repas du personnel sera le vendredi 12 décembre.

Pour le bulletin municipal, voir des dates de réunions pour qu'il soit finalisé au 31 octobre.

## **11°) DECISION MODIFICATIVE**

Mr le Maire fait part de la DM avec plusieurs virements de crédits entre comptes. Le Conseil Municipal la valide à l'unanimité.

## **12°) QUESTIONS DIVERSES**

### **Remerciement**

Mr le Maire fait part des remerciements des donneurs de sang pour la subvention versée.

### **Chat blessé à Pallut**

Mr le Maire fait part du courrier reçu d'un couple d'habitants de Pallut indiquant qu'on avait tiré sur leur chat et qu'il avait été blessé par balle ce qui a nécessité l'amputation d'une patte. Ils ont déposé plainte à la Gendarmerie.

## **13°) TOUR DE TABLE**

### **Frelons asiatiques**

Mr Roché demande s'il serait possible de disposer de pièges à frelons. La Commune en ayant, Mr le Maire en donne 5 à Xavier et 2 à Marta.

### **Câblage électrique au Stade**

Mr Laurent demande si le câble électrique est posé au Stade. Mr Vinet lui répond que oui, il ne reste plus que le branchement.

**Jeu Charente-Maritime**

Mme Ballanger demande des renseignements sur la commande de jeux, information envoyée par mail à tous les conseillers. Mr le Maire lui conseille de voir avec la secrétaire pour savoir comment commander.

**Poubelle rue de l'Ecole**

Mme Hervé signale un boulon qui dépasse au coin des poubelles sur la chaussée – Rue de l'Ecole, donc dangereux pour les enfants. L'information sera transmise aux agents pour faire le nécessaire.

**Nettoyage des buses**

Mme Caiveau indique que les buses sont à faire. L'information sera donnée aux agents.

**Prochaines élections municipales en Mars 2026**

Mr le Maire dit qu'il se représente aux prochaines élections et demande au groupe. Deux personnes souhaitent continuer.

La séance est levée à 22h30.